

ARRETE DU PRESIDENT

OBJET : Arrêté de délégation de signature - Directeur de l'Ecomusée

Le PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT – MONTCEAU-LES-MINES,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9 qui précise que le président peut accorder, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, et au directeur général des services techniques ainsi qu'aux responsables de service,

Vu le même article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales relatif aux attributions exercées par le Président de la Communauté Urbaine,

Vu la délibération en date du 16 juillet 2020 portant élection de Monsieur David MARTI à la présidence de la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau-les-Mines,

Considérant que les attributions du Président ont été complétées par la délibération du 2 octobre 2024 portant délégation de compétence du conseil communautaire au profit du Président de la Communauté Urbaine du Creusot Montceau-les-Mines,

Vu l'arrêté du personnel du 30 juin 2023 portant recrutement de Monsieur Yann DOMENECH DE CELLES à la CUCM,

Considérant que Monsieur Yann DOMENECH DE CELLES exerce les fonctions de directeur de l'écomusée au sein du pôle aménagement et projet territorial,

Considérant que Monsieur Yann DOMENECH DE CELLES dispose déjà d'une délégation de signature, en vertu d'un arrêté en date du 27 décembre 2024, pour permettre une bonne administration de l'activité communautaire quotidienne,

Considérant qu'une vente aux enchères doit intervenir au Château de l'Abbaye, 70130, Neuvelle-lès-la-Charité le 10 mai prochain et que certains des objets vendus pourraient intéresser la Communauté Urbaine et enrichir ses collections,

Considérant que pour pouvoir intervenir utilement à l'occasion de ces ventes, Monsieur Yann DOMENECH DE CELLES, Conservateur en chef du patrimoine, doit bénéficier d'une délégation de signature spécifique, qui a vocation à s'ajouter à celle à lui consentie par l'arrêté du 27 décembre 2024,

ARRETE

ARTICLE Premier : Monsieur Yann DOMENECH DE CELLES, directeur de l'écomusée de la Communauté Urbaine du Creusot Montceau-les-Mines bénéficie d'une délégation de signature sous la surveillance et la responsabilité du Président de la Communauté Urbaine, Monsieur David MARTI, pour signer tous les actes relatifs aux acquisitions qu'il pourrait être amené à faire pour le compte de la Communauté Urbaine à l'occasion de la vente aux enchères qui doit se dérouler le 10 mai 2025 au Château de l'Abbaye, 70130, Neuvelle-lès-la-Charité.

ARTICLE DEUX : A chaque fois que Monsieur Yann DOMENECH DE CELLES sera amené à signer un document dans le cadre de la délégation consentie par l'article 1, sa signature sera précédée de la mention suivante :

« Par délégation du Président,
Le directeur de l'Ecomusée,
Yann DOMENECH DE CELLES ».

ARTICLE TROIS : Le présent arrêté, à supposer que celui-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du tribunal administratif de Dijon, 22 rue d'assas, 21000 DIJON, ou via l'application télérecours citoyen (www.Télérecours.fr). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté Urbaine Creusot Montceau, Château de la Verrerie, BP 90069, 71206 Le CREUSOT, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois ».

ARTICLE QUATRE : Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et adressé :

- à Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire,
- à Monsieur le Trésorier principal comptable de la Communauté Urbaine,

Par ailleurs, cet arrêté sera publié selon les modalités suivantes :

- par insertion au registre des arrêtés de la Communauté.

Fait à Le Creusot, le 23 avril 2025

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 30 avril 2025
et publié, affiché ou notifié le 30 avril 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
David MARTI

LE PRESIDENT,
David MARTI

MSP

MSP

Monsieur Yann DOMENECH DE CELLES

30/04/2025